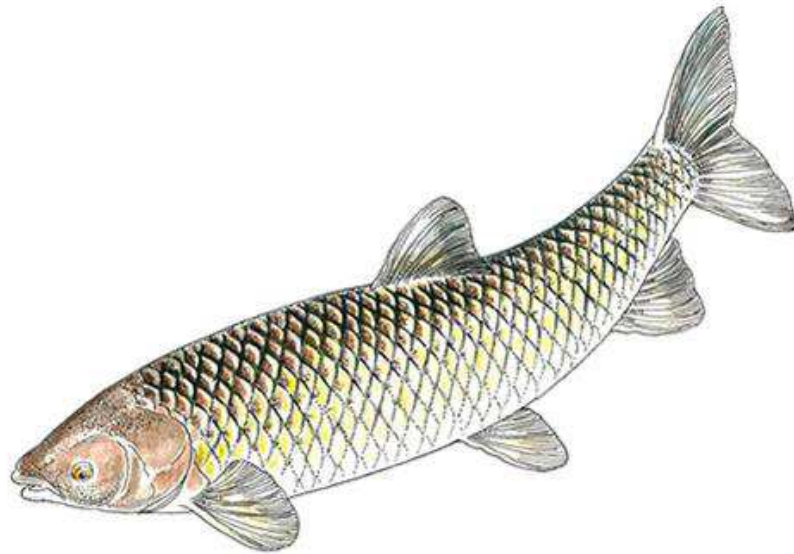


Amour blanc (*Ctenopharyngodon idella*)



Morphologie et anatomie

Taille : moyenne 80 cm, maximum 1,20 m

Poids : moyen 5 kg, maximum 30 kg

Description physique : L'amour blanc a un corps allongé recouvert de grosses écailles. La tête est massive avec une bouche infère de taille imposante. Les nageoires anales et dorsales sont courtes, la nageoire caudale est très échancrée. La coloration générale est le gris brun, les flancs et le ventre sont plus clairs.

Biologie

Alimentation : L'amour blanc est une espèce herbivore, se nourrissant principalement de plantes amphibies se trouvant au bord de l'eau, les mousses aquatiques, ou les lentilles d'eau. Il peut cependant se nourrir de débris, d'insectes et d'invertébrés aquatiques.

Reproduction : Il se reproduit dans les zones rapides des grands cours d'eau, où la température de l'eau est comprise entre 20 et 30°C. La femelle expulse environ 120000 œufs par kg, qui sont pélagiques.

L'incubation dure seulement de 1 à 2 jours.

Sa reproduction n'a pas été signalée en France.

Maturité sexuelle : 5 ans

Durée de vie : maximum 30 ans

Ecologie

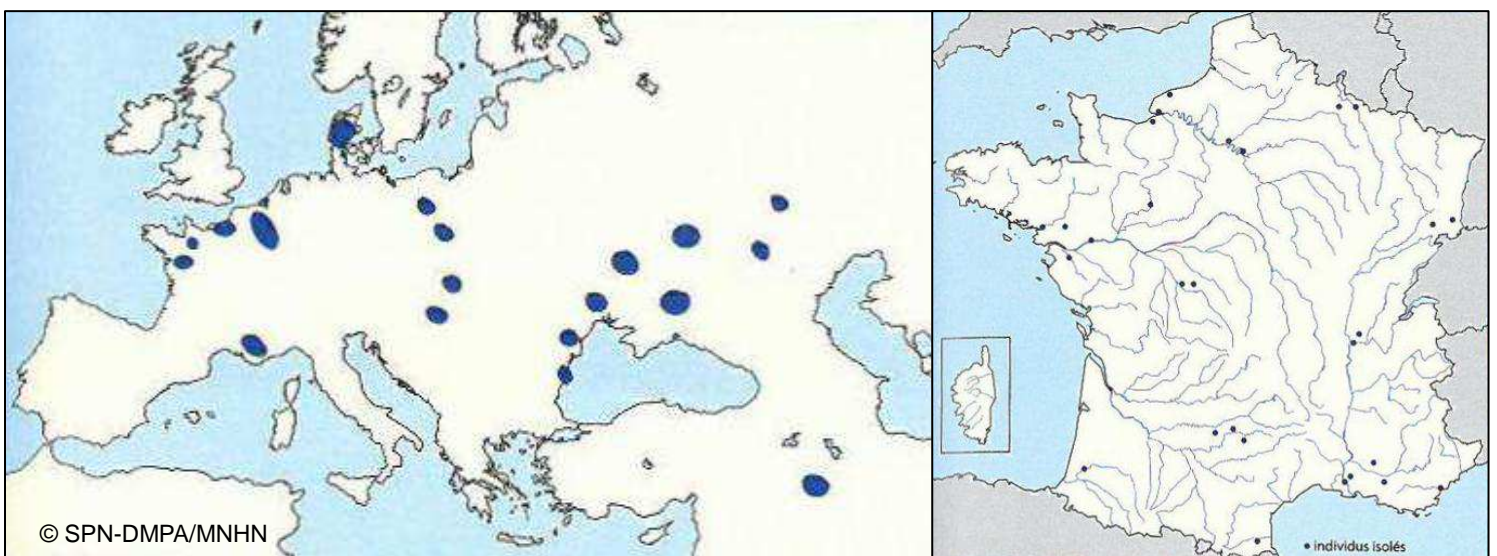
Habitat : Espèce grégaire, il affectionne les milieux lenticues ou faiblement courants dont la température grimpe en été et dans des secteurs riches en végétation aquatique.

Zonation piscicole : Zone à brème et plans d'eau.

Sensibilités : L'espèce est peu sensible notamment aux grandes variations de températures et peu exigeante sur le taux d'oxygène dissous.



Distribution



L'amour blanc est originaire du bassin de l'amour et du Yangsté et a été introduit en Europe centrale vers les années 1940.

L'espèce a été introduite en France en 1957 puis en 1964 dans les canaux du Languedoc. Elle fait l'objet d'élevages à des fins d'introduction dans les plans d'eau, principalement pour lutter contre la végétation aquatique envahissante.

Cette espèce n'est pas représentée dans nos eaux (Cf. *Annexe XI*), mais il est possible de l'introduire dans les plans d'eau sous certaines conditions (arrêté du 20 mars 2013, en application du R.432-6 du CE). Toute demande d'introduction doit être motivée et il n'est possible de l'introduire que dans les plans d'eau. Pour les plans d'eau ayant le statut d'« eau libre », ceux-ci doivent être « équipé de dispositifs empêchant la libre circulation piscicole avec le cours d'eau communicant ».

L'amour blanc ne se reproduit pas naturellement dans nos eaux, néanmoins, l'espèce peut être rencontrée en Drôme notamment dans certains plans d'eau et sur le Rhône via les introductions.